

Pour qui ?

Tout acteur économique (en ce compris SRL, ASBL, indépendants, etc.), ou partenariat d'acteurs économiques basé en Région de Bruxelles-Capitale, qui développe des activités de soutien à l'entrepreneuriat des femmes.

Pour quels projets ?

L'appel à projets vise à soutenir des projets qui s'inscrivent dans l'une des **deux mesures** suivantes :

- *Mesure 1 : Des programmes d'accompagnement des candidates entrepreneuses et des entrepreneuses, notamment de la phase d'idéation jusqu'à l'accélération.*
- *Mesure 2 : Des programmes, activités et événements de mentorat, d'entraide ou de coaching, notamment portés par des réseaux d'entrepreneuses.*

L'objectif transversal de cet appel à projets est de soutenir l'entrepreneuriat des femmes.

Pour recevoir quoi ?

- Un **soutien financier** spécifique de la Région, pendant 18 mois
 - 35.000 € pour les projets réalisés par une seule structure sur la mesure 1 et/ou 2
 - 100.000 € pour les projets réalisés en partenariat, à condition qu'ils couvrent de manière convaincante les mesures 1 et 2 et que le montant du subside soit réparti entre les partenaires
- Une **mise à l'honneur** de la réussite de votre projet

Critères de sélection

Les projets seront jugés selon **quatre critères** de sélection :

1. Adéquation du projet avec l'approche genre et l'approche diversité (accessibilité et inclusivité ou intersectionnalité)
2. Complémentarité du projet en Région Bruxelloise
3. Qualité et faisabilité du projet
4. Résultats et impact

S'agissant d'un **concours**, les projets qui répondent le mieux aux critères de sélection ci-dessus seront sélectionnés, et ce dans la limite du budget disponible.

Ces critères seront examinés et évalués par un comité d'avis pluridisciplinaire.

Comment répondre à l'appel à projets

Lancement de l'appel à projets : **15 mai 2023**

Suivez les étapes suivantes :

Etape 1: Consultez le règlement

- [Règlement](#)

Etape 2 : Téléchargez et complétez le dossier de candidature

Celui-ci comprend:

- [Le formulaire de candidature](#)
- En cas de projet en partenariat : [L'annexe « Partenaire »](#)
- [L'annexe « Tableaux pour les projets candidats »](#) (compléter tous les onglets : budget, RH, aides d'Etat, indicateurs du projet)
- Pour les porteurs de projet pour lesquels ces documents ne sont pas publics (ie. publiés à la BCE) :
 - Une copie des statuts
 - Les derniers comptes et bilans
- Le rapport d'activités le plus récent (s'il existe)
- L'attestation bancaire émanant de votre institution bancaire pour le numéro de compte repris dans le présent formulaire
- Joignez également toutes les autres annexes utiles

Etape 3 : Envoyez le dossier de candidature

Le dossier de candidature est à envoyer par e-mail à projeteconomie@sprb.brussels, au plus tard pour **le 2 juillet 2023** (minuit).

Lauréats de cet appel à projets en 2023

Dans cette liste, vous découvrirez quelles organisations ont convaincu le jury lors de la précédente édition de cet appel à projets, avec quel projet, et également quel soutien financier elles ont reçu pour le réaliser !

[Découvrez la liste des lauréats de l'édition 2023](#)

Réglementation

- [Articles 92 à 95 de l'Ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle](#)